

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 24 OCTOBRE 2002 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

17 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions de propriété et de litiges

19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS 23 OCTOBRE 2002

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-10 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

C-1 Rapport n° 38, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 octobre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

C-2 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 23 octobre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 8 octobre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 15 octobre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société de logement du Grand Sudbury du 3 septembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUSSIONS

C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 16 octobre 2002 au sujet de l'attribution du contrat 2002-53 - Amélioration des réservoirs du décanteur et de substance ferrique, station d'épuration des eaux usées de Valley East.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «Rural spécial» en vue de reconnaître l'existence d'une habitation saisonnière et pour permettre l'établissement d'un camping privé d'un maximum de 16 terrains de campement et de stationnement pour roulottes pour la période du 15 mai au 15 octobre de chaque année - Gilbert Quenneville et Louise Quenneville, chemin New Cobden, Vermilion River, Canton de Dowling.)

2002-283 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL LORS DE SON ASSEMBLÉE DU 24 OCTOBRE 2002

2002-284F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-287F, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR ÉTABLIR ET MAINTENIR DES RÉSERVES, DES FONDS DE RÉSERVE ET DES FONDS EN FIDUCIE.

Résolution 2002-260 du Conseil

2002-285 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR RÉGLEMENTER LA GARDE D'ANIMAUX, L'IMMATRICULATION DES CHIENS AINSI QUE L'ENREGISTREMENT ET L'IDENTIFICATION DES CHATS.

Réunion du Comité des priorités générales du 25 septembre 2002

2002-286Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

Recommandation #2002-70 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la nouvelle désignation «Commercial local spécial» pour permettre l'utilisation du site pour tout usage commercial local y compris un boucherie. R. Dougon et D. Bard - 3386 autoroute Falconbridge)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-287Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2002-71 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R6-15», «Résidentiel établi spécial» pour permettre l'établissement d'une installation de production de divertissement (soit de cinéma, de théâtre ou de télévision) et d'une unité d'habitation dans un immeuble existant, en plus d'autres utilisations «R6». L'installation de divertissement donne lieu à des dispositions spéciales en ce qui concerne le stationnement et les espaces de chargement. De plus, l'immeuble existant et le terrain de stationnement sont autorisés. (Caisse régionale de Sudbury - 381 rue Pine, Sudbury)

- 2002-288A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi à l'aéroport de Sudbury.)

- 2002-289A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY AINSI QUE GUY LACASSE ET JULIE LACASSE

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 17 octobre 2002

- 2002-290A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY AINSI QUE BRUNO GOBEIL S/N VAL CARON GOLF AND COUNTRY CLUB LIMITED

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 17 octobre 2002

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-291F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION ET LE REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS EN VERTU DES ARTICLES 441, 442 ET 443 DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 octobre 2002.

- 2002-292A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION AVEC LA *CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES INC. C.O.B. BK. CORPORATE MARKETING SERVICES* EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICITÉ SUR LES PANNEAUX DE PATINOIRES COMMUNAUTAIRES.

Résolution 2002-607 du Conseil

- 2002-293A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION AVEC *CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES INC. C.O.B. BK. CORPORATE MARKETING SERVICES* EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICITÉ DANS LES ABRIS DE VOYAGEURS ET À L'AÉROPORT.

Résolution 2002-607 du Conseil

- 2002-294A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION AVEC *CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES INC. C.O.B. BK. CORPORATE MARKETING SERVICES* EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICITÉ DANS LES ABRIBUS.

Résolution 2002-607 du Conseil

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-11 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 7 octobre 2002, et accompagné de pièce jointe, au sujet du rapport d'étape du *Development Liaison Advisory Committee* au Conseil municipal.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 16 octobre 2002 au sujet de la nomination d'un expert-conseil, conception technique et appel d'offres, création de quatre voies sur la route municipale 35, de Sudbury à Azilda.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur des Services de développement économique et de planification daté du 17 octobre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet d'une proposition concernant le Centre des congrès.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2002-10-18

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**